



Contrôle alcoolémie positif : 0.56 mg/l le 12/04/18, aide svp

Par **Rom14**, le **16/04/2018** à **12:08**

Bonjour,rnrnJ'ai été contrôlé positif à l'alcool (0,56 mg/l d'air expiré) dans la nuit du 12/04/18. Il n'y a pas d'état d'ivresse manifeste et je suis reparti en taxi du commissariat de police. C'est la 1ère fois que cela m'arrive et j'ai 11 points sur mon permis. Je suis convoqué à une audition libre au commissariat ce jeudi 19/04/18.rnrnJe suis inquiet (même si conscient de mon erreur) et souhaiterais savoir ce que j'encours concrètement (je n'ai obtenu que les peines maximales sur internet). Pourriez-vous me conseiller sur ce qu'il faut éviter de dire lors de cette audition libre ?rnrnDans l'attente d'une réponse, merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **16/04/2018** à **21:45**

Bonsoir,rnEviter de dire ?...Des mensonges bien entendu...rnSi vous ne regrettiez rien, si vous saviez que vous recommencerez, vous ne le diriez pas je pense.rnSoyez sincères et tout ira,,au mieux dans un telle circonstance.

Par **Tisuisse**, le **17/04/2018** à **07:04**

Bonjour,rnrnLes erreurs fréquentes à éviter :rn- prendre les choses avec décontraction, désinvolture, mâcher du chewing-gum, etc.rn- vouloir minimiser son infraction par des arguments du type "mais je n'étais pas soulé, j'avais toutes mes capacités, mes facultés, mes réflexes, etc.rn- réciter des textes de loi et rappeler les droits des enquêteurs ou mettre en

avant VOS droits,rn- répondre de façon ironique ou insolente aux questions posées, et bien sûr mentir (ils vérifieront vos affirmations),rn- etc.rnrnPar contre, faire profil bas, reconnaître son erreur de façon franche sans en rajouter ni en retrancher, répondre correctement et clairement, etc.rnrnSachez que vos réponses et votre attitude seront mentionnées sur le rapport d'enquête et que cela vous sera utile ou vous desservira, selon ce que vous aurez été, ce que vous aurez dit, etc. et les juges auront ce rapport dans votre dossier.

Par **Rom14**, le **17/04/2018 à 11:47**

Merci pour vos conseils, c'est bien ce que je comptais faire...rnEn ce qui concerne les sanctions que j'encoure réellement, quelqu'un peut-il me donner un ordre d'idée (je n'ai trouvé que les peines maximales)?rnrn0.56mg/l, sans récidence ni ivresse manifeste, avec 11 points sur le permis...rnMerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **17/04/2018 à 13:40**

Nul ne peut, ici, proposer de fourchette de sanctions dans la mesure où cela dépend de chaque tribunal et, au sein d'un même tribunal, de chaque juge.rnrnLe mieux est d'assister aux séances "apéro" ou "bibine" de son tribunal pour constater les us et coutumes des juges.

Par **ph4429**, le **17/04/2018 à 14:46**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident de la route, seul, sous état alcoolique, il y a presque deux semaines, aucun blessé juste ma voiture complètement cassée. Je suis allé à l'hôpital et de là, la gendarmerie a eu mes prises de sang pour contrôle d'alcoolémie. Je ne me souviens ni de mon accident ni de l'hôpital.rnrnLe lendemain, je suis passé à la gendarmerie après leur appel afin de récupérer des papiers de ma voiture. Ils m'ont dit qu'ils devaient envoyer mes prises de sang pour analyse et qu'ils me contacterai pour prendre ma déposition sachant qu'ils m'ont dit qu'ils étaient débordés. Pour le moment, je n'ai pas dit à mon assurance que j'avais eu un accident, je leur ai juste dit que j'avais cédé ma voiture pour destruction et ils ne m'ont rien demandé de plus.rnrnJe voulais savoir s'il y avait un délai légal pour me notifier mon taux d'alcoolémie ? Cela fait presque deux semaines et aucune nouvelle de la gendarmerie. Jusqu'à quand peuvent'ils me contacter sans qu'il n'y ai de vice de procédure ou quelque chose du genre ?rnrnJe précise que j'ai 10 points sur mon permis et c'est la première fois que cela m'arrive. À priori je serai en délit d'après l'hôpital car plus de 2 g/l de sang. Je n'ai aucun souvenir, c'est ma compagne qui me l'a dit car c'est elle qui est venue me chercher. Mon assurance peut elle être au courant de mon accident et de mon éventuelle suspension ou annulation de permis ? Je ne suis vraiment pas fier de ce qui c'est passé.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **17/04/2018 à 18:25**

Bonjour,

Si vous êtes allé à l'hôpital pour une prise de sang, c'est que les pompiers se sont déplacés et, dans ce cas, la police ou la gendarmerie se déplace aussi pour réguler la circulation et faire les constatations d'usage. De ce fait, vos coordonnées complètes, votre permis de conduire, la carte grise du véhicule ET votre attestation d'assurance ont été passés au peigne fin. Normalement, le rapport d'accident sera envoyé à votre assureur, à ce dernier de prendre les mesures qu'il jugera utiles, ou de ne rien faire, c'est selon son choix.

Pour le reste, tout a déjà été dit dans ces colonnes en particulier sur le topic "conduite sous alcool".